

Paris, le 29 novembre 2022

Répression contre le mouvement anti-bassines : Le gouvernement amplifie la violence

Refus scandaleux de la demande de renvoi, 2 à 3 mois d'emprisonnement avec sursis et une interdiction de territoire des Deux-Sèvres de 3 ans ; tel est l'odieux verdict prononcé hier en première instance par le tribunal de Niort à l'encontre de 5 personnes accusées d'avoir participé à « *un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations de biens* » lors de la manifestation de Sainte-Soline (79) le 29 octobre dernier. Lors de la précédente audience en comparution immédiate, le procureur lui-même avait reconnu que les prévenus étaient là par malchance. C'était sans compter sur l'envie répressive du gouvernement. Effectivement, cette décision, immédiatement contestée par les avocat-es qui ont annoncé faire appel, intervient alors que le Garde des Sceaux, dans une circulaire adressée aux procureurs de France, exige « *une réponse pénale systématique et réactive* » aux auteurs « *d'infractions commises dans le cadre de contestations de projets d'aménagement du territoire* » comme les retenues d'eau. Le message est on ne peut plus clair : il faut réprimer et taper fort, très fort. Message reçu 5 sur 5 par le tribunal de Niort !!!

La violence est du côté de l'État et des pro-bassines

On reconnaît bien là la tactique du pouvoir en place déjà appliqué contre le mouvement des gilets jaunes : violence et repressions policières lors des manifestations (avec des blessé-es et des mutilé-es), intimidations des personnes avec fouilles et lourdes amendes (voire des interdictions de manifester), interdictions préfectorales des manifestations (pourtant déposées par les organisations syndicales), arrestations et jugements expéditifs et ultra-sévères.

Pour la répression contre les collectifs Bassines Non Merci et les Soulèvements de la Terre *, l'État a même installé des systèmes de surveillance devant les domiciles de certain-es militant-es ! Il soutient sans compter le lobby agro industriel, la FNSEA et la coordination rurale dont on connaît certaines méthodes. Un jeune militant a été littéralement passé à tabac devant son domicile par "des inconnus" ; les services police/ justice devront faire toute la lumière sur cette agression et nous y veillerons.

Des dizaines de militant-es ont été convoquées en gendarmerie pour intimider le mouvement. Des centaines d'amendes ont été délivrées pendant et après les manifestations. Tout l'arsenal répressif est sorti.

La légitimité est de notre côté

L'eau, LE bien commun le plus important de notre planète, doit être protégée. Empêcher son accaparement par une infime minorité n'est pas une activité d'éco-terroristes (dixit le ministre Darmanin) mais bien **une action d'éco-résistant-es face aux agressions du capitalisme débridé pour qui tout a une valeur marchande !**

L'Union syndicale Solidaires, engagée depuis longtemps dans la lutte contre le développement des méga-bassines, **apporte tout son soutien aux personnes réprimées**, harcelées, condamnées, menacées, violentées uniquement à cause de leur engagement pour un autre modèle agricole respectueux du vivant.

L'Union syndicale Solidaires condamne la répression organisée par l'État et ses alliés.

L'Union syndicale Solidaires appelle à rejoindre toutes les initiatives militantes à venir, notamment celles du week-end du 25 mars 2023, prochaine grande journée de mobilisation anti-bassines.

NO BASSARAN !



* <https://lessoulevementsdelaterre.org/> et <https://bassinesnonmerci.fr/>